

Premier Appel à Candidature

Calendrier et démarche d'inscription en Mastère à l'ENIG pour l'année universitaire 2020-2021

Mastère de Recherche : Génie Électrique : Systèmes Intelligents & Énergies Renouvelables

Description	Dates	Observations
Dépôt de la demande électronique	Du 28 Juillet 2020 au 21 Aout 2020	Adresses de formulaires de dépôt des demandes : https://framaforms.org/dossier-de-candidature-au-mastere-m1-et-m2-electrique-2020-2021-enig-1595850322
Dépôt de dossiers complets de candidature directement au Bureau d'ordre de l'ENIG.	Du 28 Aout 2020 au 04 Septembre 2020	Examen de dossiers par la commission de mastère.
Publication de la liste des candidats retenus et autorisés à s'inscrire et Eventuelles Réclamations.	07 Septembre 2020	Publication sur le site de l'ENIG et affichage à l'ENIG.
Inscription Finale.	Du 07 Septembre 2020 Jusqu'à 15 Septembre 2020	Paiement des frais d'inscription.
Date prévisible du démarrage des cours : 01 Octobre 2020		

Les dossiers de candidats seront évalués à la base de la formule suivante :

$$\text{Score} = \mathbf{L} + \mathbf{MG} + \mathbf{M} + \mathbf{S} + \mathbf{PR}$$

1/ L = Année d'obtention de diplôme

Diplômés 2020 = 0
Diplômés 2019 = -1
Diplômés 2018 = -2
Diplômés 2017 = -3
Diplômés 2016 et avant = - 5

2/ MG = (MGLI+1.5*MGL2 +1.5*MGL3)/4 (pour la licence fondamentale)

MG = (MGLI+1.5*MGL2 +1.5*MGL3SansPFE)/4 (pour la licence appliquée)

MG = (MG1+MG2 +MG3+MG4)/4 (pour la maîtrise)

MG = (MGPro1+MGPro2SansMemoire)/2 (pour la mastère professionnelle)

MG = (MGIing1+ MGIing2+ MGIing3SansPFE)/3 (pour diplôme d'ingénieur)

3/ M : Bonification des mentions des années de réussite y compris le Bac :

Très Bien : 6
Bien : 4
Assez Bien : 2
Passable : 0

4/ S : Malus de la réussite à la session de contrôle = (-1)

5/ PR : Pénalité de redoublement = -2

Le nombre de candidats à retenir pour chaque catégorie et les modalités de calcul de score pour la sélection seront fixés par la commission.

Critères de sélection des candidats à l'inscription en deuxième année mastère

Les Candidats qui peuvent accéder directement à la deuxième année de la formation sont :

- Tous les candidats ayant réussi avec succès la première année M1 de l'ENIG.
- Les ingénieurs diplômés dans les disciplines de Génie Electrique ou une spécialité jugée équivalente par la commission.
- Le critère de sélection et le nombre des apprenants pour chaque parcours est à définir par la commission du Master.

Le nombre de candidats à retenir pour chaque catégorie et les modalités de calcul de score pour la sélection seront fixés par la commission.